

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 5

Rubrik: Le courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le courrier des lecteurs

Chère Madame,

J'ai trouvé votre « Messenger » n° 4 en rentrant de Suisse et tiens à vous complimenter pour sa belle tenue.

Les résultats de Sapporo sont particulièrement brillants et voilà des années que les Suisses de l'étranger attendaient cela.

La presse française a été particulièrement chaleureuse pour Nadig, elle le méritait. Je lis le « Figaro » depuis des années et déplore que la Suisse si voisine et sympathisante, fait si peu l'objet d'articles intéressants, alors que d'autres pays comme Israël bénéficie presque chaque jour de l'attention des journalistes français.

Je serais curieux de connaître l'avis de mon célèbre homonyme au sujet de cette particularité ?..

Je vous prie d'accepter, Chère Madame, mes meilleurs souvenirs.

Robert VAUCHER.

Faut-il en déduire, Cher Lecteur, qu'un pays heureux n'a pas d'histoire. Nul doute qu'en ce mois d'avril le « Figaro » ait parlé un peu de nous puisque notre ministre des Affaires étrangères M. P. Graber était à Paris.

Messieurs,

Je vous informe avoir versé les sommes nécessaires au réabonnement pour 1972, du Messenger Suisse de France à Paris, et de l'Echo de Berne.

Comme nous sommes en une période de vœux, je formule des vœux pour que la question des prestations médicales soit résolue prochainement par les autorités fédérales, avec ou sans le concours de la France, en fa-

veur des quelques Suisses qui désirent retourner au pays, après être mis au bénéfice d'une retraite.

Je lis dans votre journal que la Confédération a envoyé vingt millions de francs suisses aux Pakistanais et autres enfants du Bengali, c'est très bien et humain, mais c'est également humain d'accorder les prestations médicales aux quelques Suisses de France qui rentrent au pays, et qui ne doivent pas être très nombreux.

J'ai l'impression qu'un accord n'est pas impossible actuellement à ce sujet avec la France, même si la France est en avance sur la Suisse au point de vue social.

Quant au prélèvement d'un impôt anticipé de 30 % sur les revenus, qui reste acquis à la Confédération pour les Suisses de l'étranger, donc non récupérables, je trouve qu'il est exagéré, et pourrait être réduit de moitié au moins pour les Suisses que la question intéresse. Les craintes du Conseil fédéral que vous m'avez exposées par lettre l'année dernière, ne me paraissent pas fondées entièrement.

A toutes fins utiles, je précise que je reste en contact étroit avec les sociétés suisses de Franche - Comté, particulièrement Pontarlier, Dole et Lons-le-Saunier, et que je suis heureux de passer des belles vacances en Suisse où ma sœur possède une villa à Savigny (Vaud).

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Alexis SAUVAGEAT.

Ces deux problèmes, Cher Lecteur, sont à l'étude mais étant très complexes, il faut du temps pour les résoudre.

Chère Madame,

Permettez-moi de vous adresser la copie d'une lettre que j'envoie aujourd'hui à Madame Lise

Girardin, conseillère administrative de la ville de Genève pour lui exposer un problème qui nous torture depuis des années. Il me paraît susceptible d'intéresser votre Rédaction car c'est un problème d'ordre général. Qu'en pensez-vous ?

Veillez croire à notre excellent souvenir.

Lettre adressée à
Madame Lise GIRARDIN,
Conseillère administrative
de la ville de GENEVE

Madame,

Je me permets d'attirer votre attention sur une disposition particulièrement pénible de la législation suisse en matière de filiation. Vous savez que, en cas de mariage mixte, la filiation paternelle seule est admise. L'enfant d'une Suissesse, si le père est Français, n'a aucun droit à la nationalité suisse (même si le père le désirerait, même si, comme c'est le cas chez nous, le père est déjà demi-Suisse par le sang maternel).

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une flagrante injustice, en contradiction avec les droits civiques récemment acquis par les femmes. Si elles sont citoyennes à part entière il semblerait juste qu'elles puissent sauvegarder la nationalité de leur descendance. Ce serait aussi pour la Suisse un moyen de récupérer des nationaux généralement valables, ce qui n'est pas une considération négligeable.

ORFEVRERIE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté	porcelaine
acier inoxydable	cristaux
articles cadeaux	

13, rue Lafayette

Paris 9^e

874-70-91

Le souci du législateur, constant et légitime, a été de tous temps de sauvegarder la pureté de la race, la filiation, c'est-à-dire le sang, constituant le droit à la nationalité. Pourquoi le sang du père seulement ? Biologiquement ça n'est guère logique.

Je connais la réponse des Conseillers juridiques : « On a choisi, non pas la meilleure mais la moins mauvaise formule pour éviter de désunir les ménages. » C'est un peu sommaire car, outre que je n'ai jamais vu un ménage où le problème de la double nationalité pose un problème de désunion, cela cause, dans certains cas, un véritable drame sentimental. D'ailleurs, puisque la seule raison invoquée est de ne pas désunir les ménages, on pourrait n'accorder cette faveur qu'aux couples qui le demanderaient.

Vous serez certainement d'accord pour admettre que, dans bien des cas, cette double nationalité automatique venant du père n'est pas tellement une réussite. Elle crée des citoyens aussi peu Suisses que possible, les pères n'ayant pas forcément le privilège du patriotisme. Je pourrais citer bien des exemples où les enfants savent à peine si la Suisse existe. Il en irait tout autrement s'il s'agissait d'un choix.

Il me semble qu'il serait juste d'assouplir cette loi dans ce sens et il appartient à une femme d'en prendre l'initiative. Je suis persuadée qu'il existe un nombre important de personnes intéressées par cette réforme. On pourrait essayer de les grouper au moins au début, par l'intermédiaire du « Messager Suisse ».

Veuillez croire, Madame, à mes sentiments de haute considération.

Oui, Chère Abonnée, votre cas n'est pas isolé. Souhaitons — puisque nous avons le droit de voter — que ces problèmes sociaux soient étudiés d'une façon plus humaine ce en quoi les femmes excellent.

les arts

par Edmond Leuba

Pandel

Neuchâtelois d'origine, ce peintre, qui vient de passer le cap de la quarantaine et a quitté la capitale française depuis plusieurs lustres pour se replier dans l'Yonne, soumet pour la première fois au public parisien un ensemble important de ses œuvres. Jusqu'ici on n'en possédait qu'une vue fragmentaire au hasard des Salons (Automne, Comparaisons) ou de petites Galeries. L'on savait que dans la ligne de l'Ecole dite « Réalité poétique » il peignait fidèlement des sous-bois, clairières, cirques de rochers — thèmes par ailleurs chers à Courbet — que toujours il accordait le plus grand soin à la matière, savamment triturée, sans se permettre de dérogation dans le dessin, ni le modelé, à peine dans la couleur.

Récemment par l'apport d'une sorte de greffe panthéiste, Pandel a peuplé ses paysages de figures semi-mythologiques et, en y adjoignant le piment érotique de rigueur aujourd'hui, a transformé ses hamadryades en séduisantes sorcières revenant de quelque nuit de Walpurgis.

Tout cela est soigneusement peint et valable dans l'esprit du prix de Rome. Peut-être sent-on un peu trop que le but pictural primordial est l'intégration d'études de nus d'atelier dans un contexte de plein air. Nul n'ignore que Delacroix, par exemple procédait ainsi, mais alors la fougue de l'exécution fait oublier le procédé.

La chance de Pandel est que, sous l'influence de l'imagerie des Prépaphaélistes anglais que découvrent actuellement les Parisiens au Petit-Palais, sous celle du « Kitch » également,

dont certains s'engouent, sa peinture risque de connaître un regain l'actualité.

(Galerie DOUCET-COUTUREAU 94, rue du Faubourg-St-Honoré.)

Rouyer

Fidèle à la galerie de l'Université qui montre périodiquement sa production nouvelle, le peintre l'a suivie dans son déplacement de Rive gauche en Rive droite et c'est dans des locaux plus vastes que sont accrochées ses dernières toiles : lesquelles diffèrent sensiblement des précédentes, établies en éléments sombres sur fonds orangés, alors que dans les actuelles il conserve la valeur de la toile originelle.

Pour ceux qui ont suivi l'évolution de Rouyer, il semble évident que la mutation se fait sur le plan de la métaphysique avant celui de la peinture. Il y a là visiblement objectivation plastique d'une recherche philosophique préalable ; car, d'une part la logique qui lie la production récente à la précédente n'est pas d'ordre pictural et de l'autre, l'artiste est trop introverti pour obéir à des pressions extérieures.

Les « O P lieux » qu'il nous présente cette fois-ci sont des manières d'éclats de grands graphismes en relief tirillés entre forces centripètes et centrifuges. On peut y discerner de vagues topographies de maisons et de rues, mais l'importance est surtout conférée à la tension violente qui crée le lien entre les objets, comme parmi les astres de quelque système solaire ; tension déterminée certainement par celle, cérébrale, d'un peintre en constante recherche.

(Galerie de l'Université 52, rue de Bassano.)